



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DU 15 OCTOBRE 2024**

Les membres du conseil d'administration de l'Institut national du cancer se sont réunis le 15 octobre 2024.

Ont signé la feuille de présence les administrateurs présents ou représentés suivants :

- Monsieur Norbert IFRAH, président ;
- Madame Marie DAUDE, directrice générale de l'offre de soins, représentée par Madame Camille HALLAK-ZABROCKI ;
- Monsieur Jérémie CASABIEHLE, représentant la direction de la sécurité sociale (DSS), représenté par Monsieur Patrick AMBROISE ;
- Monsieur Grégory EMERY, représentant la direction générale de la santé (DGS), représenté par Monsieur Patrick AMBROISE ;
- Monsieur Nicolas ALBIN, représentant de la ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ;
- Madame Laurence PINSON, représentante de la ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ;
- Monsieur Didier SAMUEL, représentant de l'Inserm, représenté par Monsieur Norbert IFRAH ;
- Monsieur André LE BIVIC, représentant du CNRS, représenté par Monsieur Norbert IFRAH ;
- Madame Catherine GRENIER, représentante de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), représentée par Madame Louise BOURDEL ;
- Madame Louise BOURDEL représentante de la Caisse centrale de la Mutualité sociale Agricole (CCMSA),
- Monsieur Philippe BERGEROT, représentant de la Ligue nationale contre le cancer (LNCC) ;
- Madame Graziella FUMAGALLI, représentante de la Ligue nationale contre le cancer (LNCC) ;
- Monsieur Dominique BAZY, représentant de la Fondation ARC ;
- Madame Karelle HERMENIER, représentante de la Fédération de l'hospitalisation française (FHF), représentée par Monsieur Xavier TROUSSARD ;

- Monsieur Xavier TROUSSARD, représentant de la Fédération de l'hospitalisation française (FHF);
- Monsieur Denis FRANCK, représentant de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP);
- Madame Sophie BEAUPERE, représentante de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC) (Fédération Unicancer);
- Monsieur Éric RAYMOND, représentant de la Fédération des établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP);
- Monsieur Philippe GIRAUD, personnalité qualifiée;
- Madame Frédérique PENAULT-LLORCA, personnalité qualifiée;
- Monsieur Patrick PESSAUX, personnalité qualifiée;
- Monsieur El Mouhoub MOUHOUD, personnalité qualifiée, représenté par Monsieur Patrick PESSAUX;
- Monsieur Jean-Yves CAHN, personnalité qualifiée;
- Monsieur Jérôme JUMEL, personnalité qualifiée, représenté par Monsieur Patrick PESSAUX.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

Assistaient également au conseil d'administration :

- Monsieur Nicolas SCOTTÉ, directeur général;
- Monsieur Jérôme VIGUIER, conseiller médical;
- Monsieur Bruno QUESNEL, direction du pôle Recherche et innovation;
- Monsieur Claude LINASSIER, directeur du pôle Santé publique et soins;
- Madame Marianne DUPERRAY, directrice des recommandations et du médicament;
- Monsieur Emmanuel COLLIN, directeur de la communication et de l'information;
- Madame Claire MORGAND, direction de l'observation, des sciences des données et de l'évaluation;
- Monsieur Gérard SOCIE, président du conseil scientifique;
- Monsieur Jean FERAUD, représentant du Comité de démocratie sanitaire;
- Madame Dominique STOPPA-LYONNET, Comité de déontologie et d'éthique;
- Madame Sophie LE RICOUSSE, représentante du CSE;
- Monsieur Daniel GIOVACCHINI, agent comptable;
- Madame Houda HUBERT, Direction du budget.

Monsieur Norbert IFRAH remercie les participants pour leur présence à ce conseil d'administration qui sera suivi d'un séminaire annuel important. Deux sujets seront abordés lors de ce séminaire :

- l'usage et le partage des données de cancérologie
- un point d'avancement sur le dépistage des cancers du poumon.

Monsieur Norbert IFRAH annonce la présence de Monsieur Nicolas SCOTTÉ, récemment nommé directeur général de l'Institut par décret du 3 octobre 2024. Il lui cède la parole.

Monsieur Nicolas SCOTTÉ se réjouit d'être présent aux côtés du président Norbert IFRAH et des équipes de l'INCa. Il évoque brièvement le processus qui a mené à sa nomination.

S'exprimant sur son parcours professionnel, Monsieur Nicolas SCOTTÉ mentionne son expérience au ministère des affaires sociales, notamment à la direction de la sécurité sociale, où il a travaillé sur les questions de finances sociales et de protection sociale. Au cours des trois dernières années, il a été en poste au cabinet du Premier ministre et à l'Élysée, traitant des questions de financement de la sécurité sociale, des retraites, du handicap et de l'autonomie.

Les sujets liés au cancer viennent compléter son parcours. Arrivé la semaine précédente, il annonce son intention de rencontrer individuellement tous les membres du conseil d'administration dans les semaines à venir. Des rendez-vous bilatéraux sont déjà en cours de programmation. Il invite les personnes présentes à le solliciter si nécessaire et demande leur indulgence durant sa période d'adaptation.

Monsieur Norbert IFRAH informe que des documents supplémentaires ont été remis sur table, notamment le calendrier des conseils d'administration pour l'année à venir, le rapport d'activité 2023 et la liste des publications récentes de l'Institut et celles à venir.

Monsieur Norbert IFRAH évoque deux sujets d'actualité. Premièrement, le contrôle de la Cour des comptes qui a débuté en septembre, portant notamment sur la gouvernance de l'Institut. Certains administrateurs ont déjà été sollicités et d'autres le seront prochainement. Il est recommandé d'être pédagogique lors de ces échanges.

Deuxièmement, à la suite d'un changement de logiciel comptable, l'Inserm a demandé à l'Institut de prolonger la durée des projets subventionnés qui devaient expirer entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025. Cette décision pose des problèmes budgétaires à l'Institut, mais était nécessaire pour ne pas interrompre les projets de recherche sur le cancer. Ainsi, 34 projets ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2025. D'autres équipes de l'Inserm et du CNRS sollicitent également des prolongations similaires. Il conviendra d'observer les conséquences budgétaires de ces décisions. Évidemment, les nouveaux projets portés par l'Inserm pour lesquels les décisions attributives de subvention sont en cours de notification par l'Institut feront sans doute l'objet d'une demande identique.

Monsieur Norbert IFRAH rappelle ensuite que chaque membre du conseil a renseigné une déclaration publique d'intérêt (DPI) qui a été analysée au regard de l'ordre du jour. En outre, il est demandé aux personnes présentes qui auraient un « intérêt, direct ou indirect » avec un ou plusieurs points figurant à l'ordre du jour de le signaler et de ne pas prendre part aux délibérations et votes-y afférent.

Monsieur Norbert IFRAH confirme que le quorum est atteint pour que le conseil d'administration puisse valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2024 (délibération N° 1)

Monsieur Norbert IFRAH aborde le premier point de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2024. Il invite les participants à faire part de leurs éventuelles remarques.

En l'absence de remarque, il donne lecture de la délibération N° 1 :

« Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer, après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 11 juin 2024 ».

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du budget rectificatif (délibération N° 2)

Monsieur Nicolas SCOTTÉ présente le deuxième point à l'ordre du jour concernant l'approbation d'un budget rectificatif pour l'année 2024.

Le plan d'action intégrait une orientation stratégique forte concernant la contribution de l'Institut aux initiatives et programmes européens. Le présent budget rectificatif s'inscrit dans le cadre de l'action conjointe EUnetCCC (European Network of Comprehensive Cancer Centers), pour laquelle l'INCa a été désigné coordonnateur en 2024.

Le programme, qui a débuté en octobre 2024 dispose d'un budget total de 112 012 500 €, dont 89 610 000 € de financements européens. L'Institut agira pour le compte de la Commission européenne et sera chargé de reverser une grande partie de ces financements à ses partenaires français et européens. Il doit ainsi percevoir un premier préfinancement de 44,8 millions d'euros avant la fin de l'année. Sur ce montant, 2,0 millions d'euros seront alloués à l'Institut pour la coordination et comptabilisés en recettes. Les 42,8 millions d'euros restants seront au bénéfice des autres partenaires et du fonds de coordination du programme. L'INCa intervient donc dans un rôle de coordination et de gestion de la trésorerie pour le compte des autres partenaires.

Parmi ces 42,8 millions d'euros, 18,9 millions seront reversés aux partenaires avant le 31 décembre 2024, le reste sera décaissé postérieurement dans les deux années à venir.

Ce projet est très important pour l'INCa, le positionnant dans une démarche européenne significative, impliquant toutes les fédérations concernées. La réunion de lancement de ce projet est prévue le 21 octobre.

Pour le démarrage du programme l'Institut sera amené à engager dès cette année près de 1,3 millions d'euros de dépense sur l'enveloppe fonctionnement.

Le budget rectificatif se traduit donc par un engagement supplémentaire en autorisations d'engagement (AE) de 1,3 million d'euros au titre du programme, principalement pour des dépenses de prestation d'assistance au pilotage et des coûts de coordination pris en charge par l'INCa.

Monsieur Nicolas SCOTTÉ informe les administrateurs que ce budget rectificatif permet également de revoir et d'ajuster certaines dépenses de fonctionnement. Plusieurs contrats pluriannuels d'hébergement et de maintenance ont été résiliés en 2023 et réengagés en 2024, entraînant des AE supplémentaires.

Pour la partie fonctionnement, les AE sont ajustées de 22,8 millions d'euros à 25,6 millions d'euros. Aucun ajustement n'est effectué sur les crédits de paiement (CP) en raison des contraintes de trésorerie et de décaissement.

Concernant les dépenses d'intervention, la programmation de plusieurs opérations a été modifiée avec un impact sur le budget 2024. Le budget rectificatif permet de mettre à jour l'avancement réel des travaux. Il cite notamment le calendrier du programme national de dépistage du cancer du poumon qui a été repoussé de quelques mois et le financement d'un des essais ACSé qui a été repoussé de quelques mois également, ce qui se reflète dans les AE.

Monsieur Nicolas SCOTTÉ cite également l'appel à projets sur l'interopérabilité des données du programme personnalisé de soins porté par l'INCa avec un financement provenant de l'ANS, une composante essentielle de la plateforme de données en cancérologie. Ce projet, qui vise à permettre un accès interopérable aux données de soins cliniques et aux dossiers communicants en cancérologie, enrichissant considérablement les données cliniques disponibles, connaît actuellement un retard important. Il a été retiré des dépenses et recettes, dès lors qu'il doit être financé par l'ANS dans le cadre du Ségur du numérique. Les difficultés rencontrées pour concrétiser ce projet sont réelles, projet pourtant essentiel pour la stratégie de l'Institut en matière de données de santé.

Monsieur Nicolas SCOTTÉ indique que concernant les recettes, des ajustements ont été apportés pour tenir compte des recettes supplémentaires sur plusieurs projets européens qui seront intégrées au budget. Quelques modifications ont concerné les subventions reçues, notamment une réduction à la baisse de la subvention pour charge de service publique du ministère de la santé. Pour les recettes fléchées, certains reports sont liés à des décalages de projets, en particulier celui de l'ANS pour l'appel à projets sur l'interopérabilité.

Ces changements entraînent des répercussions sur le solde budgétaire. Le budget initial présentait un solde budgétaire prévisionnel déficitaire de 9,5 millions d'euros. Compte tenu des évolutions précitées en recettes et en dépenses, le BRI 2024 présente un solde budgétaire prévisionnel déficitaire d'un montant de 12 millions d'euros.

Monsieur Nicolas SCOTTÉ souligne que la gestion d'une grande partie du projet EUnetCCC pour le compte de la Commission européenne entraînera un apport temporaire d'une trésorerie strictement fléchée. Le graphique montre l'évolution de la trésorerie sur plusieurs années, distinguant la trésorerie fléchée et non fléchée. Entre 2022 et 2023, la trésorerie a enregistré une forte baisse, ne laissant principalement que de la trésorerie fléchée pour des projets à venir, synonyme d'argent dont l'Institut aura besoin au regard des futurs décaissements.

Pour 2024, la situation de trésorerie est prévue comme étant proche de zéro. La marge de manœuvre pour absorber des décaissements ou des baisses de recettes sera très limitée. La trésorerie européenne, représentée en grisé, sera partiellement reversée dès la fin d'année et le reste sera décaissé postérieurement.

En conclusion, la situation de trésorerie si elle est orthodoxe budgétairement ne laisse plus aucune souplesse. L'approche de gestion de la trésorerie a été optimisée et il sera difficile d'aller plus loin dans cette optimisation.

Monsieur Norbert IFRAH remercie Monsieur Nicolas SCOTTÉ et propose de donner immédiatement la parole au président du comité d'audit, Monsieur Xavier TROUSSARD. Il suggère de procéder aux interventions et questions seulement après cette intervention, sous réserve de l'accord des participants.

Monsieur Xavier TROUSSARD remercie le président et indique qu'il n'a que peu de commentaires à ajouter par rapport à ce qui a déjà été dit. Le contexte du programme européen et l'engagement européen apparaissent positifs et améliorent la trésorerie de façon générale. Les ajustements effectués par rapport au budget initial ont été présentés par le directeur général de l'Institut.

Le solde budgétaire reste déficitaire. Il convient de regarder le retard des appels à projets fléchés puisque le solde budgétaire pour ces projets est passé d'un excédent de 470 000 euros dans le budget initial à un déficit de 5 millions d'euros dans le budget rectificatif. Cette situation est liée au report des appels à projets fléchés.

Ce solde budgétaire déficitaire a été noté lors de l'examen des budgets financiers initiaux, supposant une certaine vigilance. Un point positif est l'amélioration de la trésorerie grâce à l'apport financier européen. Cependant, une dégradation d'autres indicateurs se fait jour, tels que la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement, qui s'aggravent avec ce budget rectificatif.

Monsieur Xavier TROUSSARD indique qu'il n'a pas eu le temps d'en discuter avec les membres du comité d'audit, mais qu'il le fera ultérieurement. Il insiste sur le point de vigilance concernant le solde budgétaire déficitaire sur les dépenses fléchées, soulignant la nécessité d'être attentif dans les mois et années à venir, car ces projets et appels à projets fléchés ne peuvent être reportés indéfiniment.

Enfin, il évoque la dégradation des indicateurs, dont l'origine est connue et a été largement discutée au sein du conseil d'administration, liée à la réduction d'un certain nombre de subventions.

Monsieur Norbert IFRAH précise que les fonds européens sont soumis à des règles strictes d'utilisation et ne peuvent être employés que pour les fins spécifiques pour lesquelles ils ont été alloués. L'Union Européenne est particulièrement attentive au respect de ces règles.

Madame Sophie BEAUPERE remercie pour la présentation éclairante destinée aux membres du conseil d'administration. Elle souligne l'important investissement dans les fonds européens sous l'égide de l'INCa, ces fonds étant clairement fléchés pour financer les actions menées. Ce point est jugé crucial.

Évoquant des inquiétudes exprimées lors d'un précédent CA concernant d'éventuelles coupes budgétaires, Madame Sophie BEAUPERE demande s'il est possible d'être rassuré sur ce sujet, au regard des préoccupations concernant les établissements de santé, notamment dans le domaine de la cancérologie, en lien avec les éléments présentés dans le cadre du PLFSS avec un ONDAM (objectif national de dépenses de l'assurance maladie) hospitalier qui, une fois déduite l'augmentation des cotisations retraites de la fonction publique hospitalière (représentant une hausse de 1,1 milliard d'euros), serait globalement supérieur à 2%, alors que l'activité, tant en cancérologie qu'en dehors, dépasse ce taux de 2%. Cette situation génère une forte inquiétude, partagée par toutes les fédérations, quant au risque de tarifs négatifs cette année pour les établissements de santé.

En conclusion, Madame Sophie BEAUPERE demande si l'INCa lui-même peut être rassuré quant à l'évolution de ses moyens financiers.

Monsieur Nicolas SCOTTÉ répond qu'à sa connaissance, aucune notification concernant les subventions qui seraient versées à l'INCa pour les années 2024 ou 2025 n'a été reçue. Dans l'élaboration du budget, le principe de continuité des versements de subventions est maintenu. Une vigilance particulière sera apportée sur ce point, compte tenu du contexte de contrainte sur les finances publiques évoqué précédemment. L'objectif est de garantir une cohérence optimale entre les subventions et les projets de l'INCa.

Monsieur Norbert IFRAH confirme que les échanges avec les autorités de tutelle, y compris le ministère du budget, ont révélé une volonté claire de soutien. Cependant, les arbitrages interministériels sont toujours en cours et les décisions n'ont pas encore été notifiées. Si des ajustements des actions s'avèrent nécessaires, ils seront effectués en concertation avec les parties prenantes. Pour l'instant, l'approche adoptée est de poursuivre le plan tel qu'il a été défini, étant donné que la première moitié de la stratégie décennale est déjà engagée. L'hypothèse de travail actuelle repose sur le fait que les engagements seront respectés. Néanmoins, la flexibilité de l'organisation sur certains aspects pourrait être revue si nécessaire.

La trésorerie ne permettra pas de financer des actions non budgétées, ce qui constitue une limite claire.

Monsieur Gérard SOCIE rappelle qu'il n'est pas spécialiste des questions financières mais évoque son rôle dans les aspects scientifiques à l'INCa. Il a reçu des retours concernant des projets acceptés dans le cadre d'appels à projets mais dont les financements semblent être décalés dans le temps. Cette situation pourrait être liée aux discussions budgétaires actuelles avec l'Inserm. Du point de vue des scientifiques avec lesquels il a échangé, la situation paraît confuse. Il serait important que l'INCa communique clairement auprès des chercheurs dont les projets ont été retenus. Il conviendrait de les informer que, malgré l'acceptation de leur projet, des délais sont à prévoir pour le déblocage des fonds nécessaires au recrutement de postdoctorants et à l'achat de matériel.

Dans le contexte actuel, marqué par des discussions sur les coupes budgétaires, cette situation génère de l'anxiété au sein de la communauté scientifique. Il est donc important d'informer les chercheurs de la situation en cours pour apaiser leurs inquiétudes.

Monsieur Norbert IFRAH dit partager ces propos, mais précise que les équipes concernées appartiennent à l'Inserm. La décision émane de l'Inserm et s'impose à eux. Il pense que l'Inserm a de son côté informé directement ses propres équipes de cette décision.

Monsieur Gérard SOCIE en convient, mais fait part de ses doutes quant à la provenance directe de ce type d'information de l'Inserm. Il affirme avec certitude qu'il serait illusoire de penser que l'Inserm communiquerait de telles informations, notamment concernant les PLBio ou les PRTK. Tout en s'excusant de ne pas être politiquement correct, Monsieur Gérard SOCIE estime qu'il est illusoire de croire que l'Inserm informera qui que ce soit.

Monsieur Dominique BAZY, en tant que représentant et membre du GIP, insiste sur l'importance de prendre en compte les propos précédemment énoncés. Il doit y avoir une cohérence entre les décisions et les engagements pris aux côtés de l'INCa. L'objectif est d'éviter toute rupture dans la chaîne de financement, ce qui pourrait porter atteinte à la confiance accordée par les équipes financées. De plus, pour les fondations et associations contribuant financièrement à certaines actions, une telle rupture serait désagréable, car elle introduirait un biais dans l'élaboration de leurs propres budgets. Tout en reconnaissant la nécessité d'être vigilant quant à l'utilisation des fonds, Monsieur Dominique BAZY insiste sur l'importance de maintenir une cohérence entre les décisions actuelles et celles prises antérieurement.

Monsieur Norbert IFRAH exprime sa gratitude envers Monsieur Dominique BAZY et réaffirme la conscience collective de la situation. C'est précisément pour cette raison que l'acceptation a été donnée. Les conséquences dépassent largement une simple perte de quatre à six mois.

Monsieur Nicolas ALBIN rappelle qu'il a présenté les actions du ministère de la santé et du ministère de la recherche en faveur de la lutte contre le cancer, lors du précédent conseil

d'administration, dont les détails figurent dans le procès-verbal. La stratégie décennale s'est accompagnée d'une augmentation budgétaire entre 2023 et 2024. Le ministère de la recherche a abondé, en passant de 62 à 68 millions d'euros. Pour 2025, il indique n'avoir aucune information sur d'éventuelles coupes budgétaires et estime que le budget du ministère a été consolidé récemment. Les 5 millions d'euros alloués à la pédiatrie sont renouvelés de manière récurrente dans les grands projets, mentionnant les « PEDIACRIEX », les bio-clusters et les IHU. Le statut particulier de l'Institut mérite d'être souligné, car il est l'un des rares instituts thématiques dédiés à une maladie spécifique, illustrant ainsi l'engagement de l'État dans la lutte contre le cancer.

Concernant les fonds européens, l'action de l'Institut doit être saluée, notamment sa présence marquée dans les projets européens d'organisation de la santé, tels que les Comprehensive Cancer Center. C'est aussi la participation notable aux projets de *national cancer hubs*, démontrant une forte présence au niveau européen. Une telle réussite est en partie due à l'investissement du ministère dans toutes les commissions européennes, où il défend les positions communes et contribue ainsi aux succès de l'Institut sur la scène européenne.

Monsieur Norbert IFRAH redit le soutien absolu du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'Institut. Il souligne l'accompagnement financier croissant au cours des cinq dernières années dans le cadre de la stratégie décennale. Cet élément est considéré comme majeur, en plus du dynamisme des équipes, pour expliquer la place grandissante de l'Institut dans le paysage international.

Pour preuve de cet engagement continu, la programmation présentée par Monsieur Nicolas SCOTTÉ ne prévoit pas de réduction des ambitions. L'intention est de maintenir l'ensemble des engagements pris initialement. Néanmoins, un certain nombre de difficultés potentielles ont été exposées. Hormis des ajustements mineurs, toute décision importante sera prise collectivement.

Monsieur Philippe BERGEROT exprime son accord avec les propos du Président de la Fondation ARC, soulignant le rôle important des associations dans le financement de la recherche. Il fait part d'une certaine inquiétude et insiste sur la nécessité d'être informé en amont des décisions. Cette anticipation est cruciale en raison des contraintes budgétaires auxquelles les associations font face et qui nécessitent des arbitrages.

La recherche pour la Ligue nationale contre le cancer s'accompagne de l'absolue nécessité d'être impliqué dès les premières étapes afin de pouvoir s'organiser efficacement. Cette ambition permet à l'association de maintenir sa présence et son engagement sur l'ensemble des fronts de la lutte contre le cancer.

Monsieur Norbert IFRAH explique que c'est la raison pour laquelle il a entamé la discussion en évoquant la Cour des comptes. Les questions posées par cette institution ne lui ont pas toutes

semblé complètement au fait du quotidien, de la réalité et des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de la lutte contre le cancer. Cette perception a motivé son choix d'aborder ce sujet en premier lieu.

Monsieur Dominique BAZY confirme ne pas vouloir commenter davantage, ayant déjà rendu compte au Président de la conversation avec les interlocuteurs de la Cour des comptes, qui laissent voir un certain décalage dans leur approche. En effet, ces derniers l'ont interrogé sur la gestion par la Fondation ARC des financements au-delà des 5 à 7 % conjoints avec l'Institut. En réponse, Monsieur Dominique BAZY a affirmé l'autonomie et la maturité de l'organisation, guidée par son propre comité scientifique. Il a exprimé le souhait d'une bonne coordination avec l'Institut, tout en précisant que l'organisation ne cherche pas à obtenir des directives de l'Institut concernant les financements, les équipes ou les thèmes à privilégier.

Monsieur Norbert IFRAH propose de passer à la deuxième délibération du Conseil d'administration, relative au point 2 de l'ordre du jour. Elle stipule :

« Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer, vu les articles 202 et 210 à 214 à décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifiés, relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ; vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié, relatif aux règles budgétaires des organismes, le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- *Des autorisations d'emploi fixés à 131 ETPT sous plafond de loi de finances et 30 ETPT hors plafond de loi de finances.*
- *141 900 200 euros d'autorisations d'engagement, dont 15 200 000 euros en personnel, 25 585 300 euros en fonctionnement, 100 561 100 euros en intervention et 553 800 euros en investissement.*
- *130 550 000 euros de crédits de paiement, dont 15 200 000 euros en personnel, 26 937 100 euros en fonctionnement, 87 652 500 euros en intervention et 760 400 euros en investissement.*
- *118 560 000 euros de prévisions de recettes.*
- *Un solde budgétaire déficitaire de 11 990 000 euros.*

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- *+11 636 604 euros de variation en trésorerie (par abondement).*
- *-11 577 088 euros de résultat patrimonial (par déficit).*
- *-10 870 088 euros d'autofinancement (insuffisance).*
- *-11 637 488 euros de variation de fonds de roulement (par diminution).*

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération ».

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

3. Élection d'un vice-président (délibération N° 3)

Monsieur Norbert IFRAH rappelle la tradition selon laquelle le président de la Ligue nationale contre le cancer occupe ce poste, bien que cela ne soit pas inscrit dans les statuts. Il annonce avoir sollicité Monsieur Philippe BERGEROT pour succéder à Monsieur Daniel NIZRI, ce dernier ayant démissionné de son mandat d'administrateur en mai dernier.

Monsieur Norbert IFRAH propose de laisser la parole à Monsieur Philippe BERGEROT pour qu'il s'exprime sur sa candidature à la vice-présidence, avant de lui demander de quitter temporairement la salle pour permettre la délibération.

Monsieur Philippe BERGEROT exprime sa gratitude envers Norbert IFRAH pour sa proposition de le nommer vice-président de l'INCa. Il évoque les 25 ans des états généraux des patients, soulignant l'initiative d'Henri PUJOL qui avait créé le cercle des oncologues. Ce groupe avait élaboré dix propositions présentées aux candidats à la Présidence de la République, dont Messieurs Jacques CHIRAC, Lionel JOSPIN et Jean-Pierre CHEVÈNEMENT.

Parmi ces propositions, figuraient des mesures concernant la recherche, la prévention et les soins. La dixième proposition portait sur la création d'une agence, qui deviendrait plus tard l'INCa. Cette démarche démontrait la conviction des professionnels et des chercheurs quant à la nécessité d'une telle organisation pour lutter efficacement contre le cancer.

Monsieur Philippe BERGEROT mentionne sa participation à la mission interministérielle de Madame Pascale BRIAND, qui a contribué à la création de l'INCa. Il exprime son honneur d'être aujourd'hui proposé comme vice-président de cette institution et s'engage à contribuer à sa réussite, tout en reconnaissant le rôle crucial des membres du Conseil d'administration dans ce processus.

En guise de conclusion, Monsieur Philippe BERGEROT rappelle son engagement de longue date au sein de la Ligue nationale contre le cancer. Ces 25 années d'expérience l'ont profondément marqué, et il réaffirme son dévouement envers la Ligue et les patients.

Monsieur Norbert IFRAH évoque sa relation professionnelle avec Monsieur Philippe BERGEROT, soulignant leur collaboration fructueuse dans des structures différentes, mais dans la même région, basée sur une confiance mutuelle inébranlable. Bien qu'il n'ait évidemment pas son mot à dire sur l'élection d'un président de la Ligue, il se réjouit de la perspective de travailler avec lui et doublement si cette tradition est maintenue.

Monsieur Philippe BERGEROT quitte la séance le temps de la délibération.

Les administrateurs étant d'accord avec cette candidature, Monsieur Norbert IFRAH lit la délibération n°3 qui est adoptée à l'unanimité :

« Monsieur Philippe BERGEROT, représentant la Ligue nationale contre le cancer est élu vice-président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'au 23 mai 2029 ».

Monsieur Norbert IFRAH adresse ses félicitations à Monsieur Philippe BERGEROT et le remercie pour son engagement futur.

4. Questions diverses

Monsieur Norbert IFRAH rappelle la date du prochain conseil d'administration, fixé au mardi 17 décembre de 14h à 17h. Il exprime l'espoir de pouvoir fournir plus d'informations sur le plan budgétaire à cette occasion.

En conclusion, il remercie les administrateurs pour leur participation, leur écoute, leur bienveillance et surtout pour la confiance accordée aux actions entreprises.

Monsieur Norbert IFRAH propose de passer au séminaire, indiquant que c'est désormais au tour des participants de s'exprimer.

La séance est levée.

Monsieur Norbert IFRAH
Président